



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**SAINTE EULALIE DE CERNON**

**L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 heures.**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry Cadenet, Maire.**

**Etaient présents : M. Thierry CADENET, Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE, M. Yoann FORESTIER, M. Florian GLANDIERES, M. Yoann TULSA, M. Philippe VIALA.**

**Ont donné procuration : M. Bastien CRISTOL à M. Florian GLANDIERES, Mme Marianne FROMOND à Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE.**

**Absents excusés : M. Victorien GENIEZ et Mme Marie-Laure VINAS.**

**Secrétaire de séance : Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**Nombres de conseillers en exercice : 10 - Présents : 6 - Votants : 8.**

**OBJET : Adhésion à la centrale d'achat du SIEDA - N°52/2025.**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,**

**Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,**

**Vu la délibération n°20250524 portant création de la centrale d'achat du SIEDA,**

**Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du SIEDA Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SIEDA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,

Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune/Communauté de communes/Syndicat et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ADHERE** à la Centrale d'Achat du SIEDA.

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette adhésion notamment la signature de la convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents

Le Maire,  
Acte dématérialisé  
Thierry CADENET

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 05/02/2026
- et la publication ou notification le 05/02/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr.> »